

NOTE CONCEPTUELLE

Engagement Efficace du Secteur Privé dans la Coopération au Développement

Mise en œuvre des principes de Kampala au niveau national - Tunisie

Quoi : Dialogue d'action multipartite sur l'Engagement du Secteur Privé (PSE, Private Sector Engagement) dans la coopération au développement (Partie I) suivi d'une table ronde approfondie du secteur privé (Partie II) consacrée à la mise en œuvre des Principes de Kampala au niveau national en Tunisie pour mieux comprendre la perspective des entreprises tunisiennes concernant l'intégration desdits Principes dans les pratiques commerciales et de partenariat dans le contexte de la coopération au développement.

Date/Heure/Lieu : 2 février / 17h00 - 19h00 CET / Virtuel

Participants : Représentants des gouvernements locaux/nationaux, organisations de la société civile, acteurs du secteur privé, syndicats et partenaires du développement.

Objectifs de la session

1. Présenter et discuter les Principes de Kampala (KP, Kampala Principles) avec des représentants des gouvernements locaux, des organisations de la société civile, des acteurs du secteur privé, des syndicats et des partenaires du développement dans le contexte des politiques et des priorités tunisiennes en matière d'Engagement du Secteur Privé
2. Comprendre ce qui pousse les entreprises tunisiennes à s'engager dans des partenariats de coopération au développement.
3. Discuter des besoins de tous les acteurs pour des partenariats de coopération au développement plus efficaces.
4. Recueillir des contributions du point de vue du secteur privé tunisien pour la boîte à outils des Principes de Kampala et la note d'orientation pour les entreprises membres de la BCtA, actuellement en cours d'élaboration.
5. Générer des contributions sur la façon dont la mise en œuvre des Principes de Kampala peut être évaluée et suivie à l'avenir dans le cadre de l'exercice de suivi du GPEDC.

Panélistes de la session

Partie I - Dialogue d'action

- Modérateur de la session | Janet Longmore, Fondatrice et PDG, Digital Opportunity Trust
- Allocution d'ouverture | Eugena Song, Représentante résidente adjointe, PNUD Tunisie
- Introduction aux Principes de Kampala | Uta Böllhoff, Directrice Générale Adjointe, Ministère fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) - Allemagne
- Gouvernement | [TBC]
- Organisations de la Société Civile | [TBC]
- Secteur privé | [TBC]
- Syndicat | [TBC]
- Partenaire de développement | [TBC]

Partie II - Discussion approfondie

- Modérateur de la session | Asma Khouja, Chef d'Equipe Croissance Inclusive et Développement Humain, PNUD Tunisie
- Étude de cas des principes de Kampala, Ouganda | Emmanuel Lempert, Vice-Président des Affaires Gouvernementales pour la France, la région MENA et l'Afrique francophone, SAP

Format de la session

Partie I - Dialogue d'action (1h)

1. Allocution d'ouverture du modérateur (2 minutes)
2. Remarques liminaires de PNUD Tunisie (5 minutes)
3. Introduction aux Principes de Kampala (10 minutes)
4. Discussion en groupe (40 minutes)
5. Synthèse du dialogue d'action (5 minutes)

Questions directrices

- Le secteur privé diversifié (des Micros, Petites et Moyennes Entreprises aux Multinationales), comment est-il actuellement impliqué dans la coopération au développement et les partenariats multipartites pour les ODD en Tunisie ? Quelles sont les leçons et les avantages de l'engagement du secteur privé, et quels sont les défis les plus urgents ?
- Les cinq principes de Kampala fournissent des orientations sur des moyens plus efficaces de s'engager avec le secteur privé dans la coopération au développement et les partenariats multipartites pour les ODD et pour ne laisser personne de côté. Parmi ces cinq principes, où voyez-vous les priorités dans le contexte de votre pays/parteneriat, et comment rendre ces principes opérationnels ? Quelles mesures chacun d'entre nous peut-il prendre pour améliorer l'efficacité de l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement ?

Partie II - Discussion approfondie (1h)

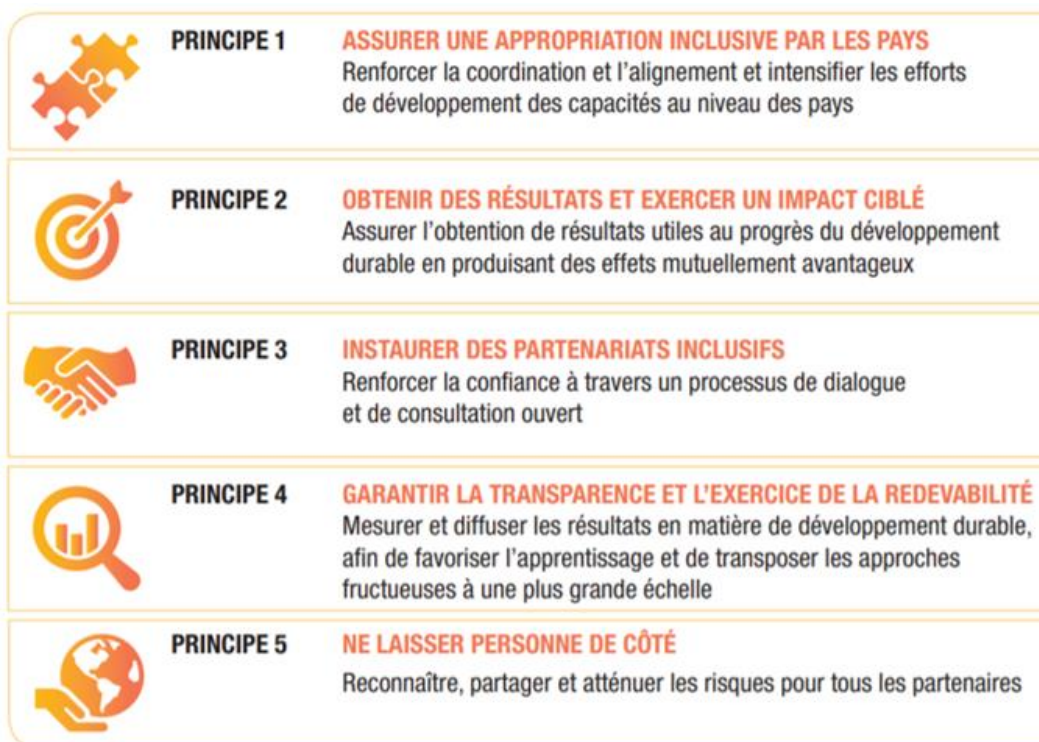
1. Donner le ton (5 minutes)
2. Étude de cas des Principes de Kampala en Ouganda (10 minutes)
3. Discussion en table ronde (40 minutes)
4. Mot de clôture (5 minutes)

Description de l'initiative

Lors de sa réunion de haut niveau en juillet 2019, le [Partenariat Mondial pour une Coopération Efficace au Développement \(GPEDC\)](#) a lancé les [Principes de Kampala](#) - un ensemble de cinq principes qui se renforcent mutuellement pour rendre les partenariats du secteur privé dans la coopération au développement plus efficaces (voir figure I ci-dessous). Ces principes sont devenus encore plus pertinents dans le cadre de la réponse et la reprise à la COVID-19, où nos efforts pour mieux reconstruire doivent être supérieurs à la somme de leurs parties.

Diverses parties prenantes doivent travailler en harmonie et en coopération pour partager des connaissances et des expériences complémentaires, renforcer l'efficacité et développer des solutions innovantes pour ne laisser personne de côté.

Figure 1: Aperçu des Cinq Principes de Kampala



Début 2021, le GPEDC a publié une [série d'études de cas](#) présentant des entreprises qui illustrent les principes de Kampala dans la pratique, dans le cadre de partenariats et d'initiatives concrètes. La phase suivante consiste à définir les lignes directrices et les outils permettant de rationaliser les principes de Kampala au niveau national, pour un engagement plus efficace du secteur privé. Pour y parvenir, Business Call to Action (BCtA), en partenariat avec l'Allemagne, coordonne un processus de consultation du secteur privé en Colombie, en Indonésie et en Tunisie (en février 2022) et établit cette communauté de pratique parmi les entreprises.

Contexte

À propos des principes de Kampala

L'engagement du secteur privé (Private Sector Engagement, PSE)¹ par le biais de la coopération au développement, est un catalyseur essentiel de l'Agenda 2030. Il permet de trouver des solutions rentables aux problèmes de développement en soutenant directement les partenaires privés.

¹ En 2016, l'OCDE a défini l'ESP dans la coopération pour le développement comme " une activité qui vise à engager le secteur privé pour obtenir des résultats en matière de développement, ce qui implique la participation active du secteur privé ". La définition est délibérément large et inclut toutes les modalités (financement, dialogue politique, développement des capacités, assistance technique, partage des connaissances et recherche pour engager le secteur privé dans la coopération pour le développement), des collaborations informelles aux plus formalisées et englobe tous les secteurs (par exemple, la santé, l'éducation, le développement du secteur privé, les énergies renouvelables, la gouvernance, etc.) Pour plus d'informations, voir ici : <https://www.oecd.org/dac/peer-reviews/Inventory-1-Private-Sector-Engagement-Terminology-and-Typology.pdf>

Dans le Programme 2030 pour le développement durable, les États membres de l'ONU ont appelé "toutes les entreprises à mettre en œuvre leur créativité et leur innovation au service de la résolution des défis du développement durable". Le [Document Final](#) de la dernière réunion de haut niveau du GPEDC en 2016 à Nairobi appelait à "libérer le potentiel de la coopération au développement pour attirer les investissements privés inclusifs [en fixant] des engagements clairs en matière d'efficacité à mesure que la communauté du développement s'engage dans des partenariats entre les gouvernements, la société civile et le secteur des entreprises". En réponse aux nouveaux engagements de Nairobi et par le biais d'un processus inclusif sous la direction de l'Allemagne, un groupe de travail multipartite² et le Business Leaders Caucus (BLC) du GPEDC ont élaboré les [Principes de Kampala sur l'Engagement Efficace du Secteur Privé dans la Coopération au Développement](#), qui ont été lancés lors de la réunion de haut niveau du GPEDC en 2019.

Ces Principes ont été élaborés conjointement par et pour les pays partenaires et leurs partenaires de développement, le monde des affaires, la société civile, les syndicats et les parlementaires. Ils s'appliquent aux niveaux des politiques, des programmes et des projets, en mettant l'accent sur les partenariats et la coopération avec le secteur privé au niveau national, dès lors que ceux-ci impliquent directement au moins un acteur du secteur privé (par exemple, un partenaire de développement coopérant avec un pays partenaire sur l'amélioration de l'environnement général favorable à l'épanouissement du secteur privé, sans impliquer directement les acteurs du secteur privé, serait hors champ). Les principes peuvent être appliqués à différentes modalités d'engagement du secteur privé, telles que le partage des connaissances et des informations, le dialogue politique, l'assistance technique, le développement des capacités et le financement (voir le tableau 1 de la page 6 pour plus de détails sur chacune de ces modalités). Une description plus détaillée de chacun des cinq principes de Kampala est disponible [ici](#).

À propos du Partenariat Mondial pour une Coopération Efficace au Développement (GPEDC, Global Partnership for Effective Development Cooperation)

[Le Partenariat Mondial pour une Coopération Efficace pour le Développement \(GPEDC\)](#) est le principal instrument multipartite visant à promouvoir l'efficacité du développement, afin de "maximiser l'efficacité de toutes les formes de coopération au service du développement, dans l'intérêt commun des populations, de la planète, de la prospérité et de la paix". Il rassemble des gouvernements, des organisations bilatérales et multilatérales, la société civile, le secteur privé et des représentants des parlements et des syndicats, entre autres, qui s'engagent à renforcer l'efficacité de leurs partenariats pour le développement. Il soutient la mise en œuvre pratique des principes de coopération efficace pour le développement, encourage la responsabilité mutuelle et s'efforce de soutenir la dynamique politique en faveur d'une coopération et de partenariats plus efficaces.

Formellement constitué en 2012, le Partenariat Mondial est aujourd'hui dirigé par quatre coprésidents, représentant les principales parties prenantes de la coopération au développement, notamment les gouvernements et les acteurs non étatiques. [Ses travaux](#) sont dirigés par un comité directeur de 25 membres, reflétant l'esprit des partenariats inclusifs et l'approche de

² Ce groupe de travail comprend des représentants des partenaires au développement, des gouvernements des pays partenaires, de la société civile, du secteur privé et des syndicats, ainsi que des parlementaires. Il a été fondé en 2017, sous la direction de l'Allemagne, et s'est poursuivi dans le cadre du programme de travail du GPEDC 2020-2022.

"l'ensemble de la société", nécessaires à la réalisation de l'Agenda 2030. Vous trouverez plus d'informations sur le leadership [ici](#).

Dans le cadre de ses efforts pour maintenir la dynamique politique autour de l'efficacité du développement, le Partenariat se réunit au niveau ministériel. Depuis [l'Accord de Partenariat de Busan](#) (approuvé par 161 pays et 56 organisations internationales en 2011), il a adopté le [Communiqué de Mexico](#) (2014), le [Document Final de Nairobi](#) (2016, un résultat négocié, à l'instar de l'accord de Busan, qui comprend des engagements pour le secteur privé) et la [Déclaration du Coprésident](#) sur la réunion de haut niveau (2019).

Le GPEDC tiendra sa prochaine réunion de haut niveau à la fin de l'année 2022, au cours de laquelle toutes les parties prenantes de la coopération au développement se réuniront pour discuter des questions d'efficacité, notamment de l'engagement du secteur privé. Une boîte à outils du principe de Kampala et un module d'évaluation/de suivi seront lancés.